

Remise de l'étude comparative sur les bonnes pratiques des structures de prises de participation à caractère public en place dans d'autres pays et au Luxembourg réalisée par l'Université du Luxembourg

Publié le mardi, 8 novembre 2016

Récemment, Monsieur le Professeur Dr. Rainer Klump, Recteur de l'Université du Luxembourg, a remis à Monsieur Patrick Nickels, Président de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, l'étude comparative sur les bonnes pratiques des structures de prises de participation à caractère public en place dans d'autres pays et au Luxembourg, réalisée par Messieurs Pierre-Henri Conac et André Prüm, Professeurs à la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance de l'Université du Luxembourg, ceci en présence de Monsieur le Professeur Dr. Stefan Braum, Doyen de la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance et de Monsieur Etienne Reuter, Vice-président de la SNCI.

Cette étude détaillée, qui porte sur les pays européens et extra-européens ayant développé des meilleures pratiques en ce domaine, a été réalisée dans le contexte du programme gouvernemental, qui prévoit que «le Gouvernement centralisera les participations de l'Etat au sein d'une structure commune afin d'augmenter l'impact et le levier du portefeuille des participations étatiques, d'en professionnaliser davantage la gestion et de garantir une gouvernance transparente. Les recettes et dividendes provenant des participations étatiques seront en grande partie réaffectés à des investissements en faveur de l'économie».

L'étude, financée par la SNCI, a comme objectif de contribuer aux réflexions et décisions politiques en matière de centralisation des participations publiques.

Communiqué par l'Université du Luxembourg et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement